



Traité Erouvin

Michna 2 - Chapitre 4

פעם אפת לא נכנסו למלון עד שחשכה. אמרו לו לרבו גמליאל מה אנו לירד? אמר להם: מفتر, שכבר פיתי מסתכל, ובינו בתוך התחום עד שלא חשכה.

Une [autre] fois, ils arrivèrent au port qu'une fois la nuit tombée [et Chabbat déjà rentré]. Ils demandèrent à Rabban Gamliel : « Pouvons-nous descendre [à terre] ? » Il leur répondit : « Ceci vous est permis, car j'ai déjà pu voir [de lois, avec précision] que nous étions dans le Te'houm [du port] avant que la nuit tombe. »

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions